

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
C.C.A.S.



N°	2024	008
----	------	-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA  
COMMUNE DE BOISSY SOUS SAINT YON  
91 790

**DATE DE CONVOCATION**  
27 FEVRIER 2024

PUBLICATION FAITE  
AU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE	11
PRESENTS	8
VOTANTS	9

**OBJET :**

ADOPTION DE L'ORDRE  
DU JOUR DE LA SEANCE

L'an deux mil vingt quatre

Le cinq mars à dix-neuf heure,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale  
légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la  
présidence de Monsieur Pichon Jean-Marc,

Etaient présents : Mme Claire CAZADE-SAADA, M. Raoul SAADA, Mme  
Christine DUCHOSAL, Mme Sophie BLAIZE, Mme Renée MARCHAIS,  
Mme Marie-Christine FRANCOIS, M. Bernard BERRUEE

Absent représenté : M. Eric DELAME par Mme Christine DUCHOSAL

Absent Excusé :

Absentes : Mme Anne-Marie PEDRONO, Mme Nicole PERRIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame AJIB est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Président présente l'ordre du jour de la séance. Les membres sont  
invités à se prononcer.

Le Conseil d'Administration,  
**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** le code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**ADOpte** l'ordre du jour de la séance du 05 mars 2024,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux

mois à compter de sa publication.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-269100210-20240312-2024-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024

